



**DELIBERATION N° 24/121 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT LA MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA
COLLECTIVITÉ DE CORSE**

**CHÌ APPROVA A MUDIFICA DI U TAVULELLU DI L'EFFETTIVI DI A
CULLETTIVÀ DI CORSICA**

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept septembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 13 septembre 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Xavier LACOMBE, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean-Félix ACQUAVIVA à Mme Danielle ANTONINI
M. Jean-Baptiste ARENA à Mme Véronique PIETRI
Mme Serena BATESTINI à M. Paul-Félix BENEDETTI
M. Jean BIANCUCCI à M. Romain COLONNA
M. Didier BICCHIERAY à M. Georges MELA
M. Paul-Joseph CAITUCOLI à M. Hervé VALDRIGHI
Mme Anna Maria COLOMBANI à Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS
Mme Lisa FRANCISCI-PAOLI à Mme Muriel FAGNI
M. Jean-Charles GIABICONI à M. Jean-Marc BORRI
M. Pierre GUIDONI à Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI
M. Ghjuvan'Santu LE MAO à M. François SORBA
M. Saveriu LUCIANI à M. Jean-Christophe ANGELINI
Mme Sandra MARCHETTI à M. Don Joseph LUCCIONI
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à Mme Chantal PEDINIELLI
M. Jean-Martin MONDOLONI à M. Xavier LACOMBE
Mme Marie-Anne PIERI à Mme Christelle COMBETTE
M. Antoine POLI à M. Pierre POLI

M. Louis POZZO DI BORGO à Mme Véronique ARRIGHI
M. Paul QUASTANA à Mme Marie-Claude BRANCA
Mme Anne-Laure SANTUCCI à Mme Frédérique DENSARI
M. Jean-Louis SEATELLI à M. Jean-Michel SAVELLI
Mme Charlotte TERRIGHI à Mme Valérie BOZZI

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Vanina BORROMEI, Pierre GHIONGA, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Julia TIBERI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, Titre II, Livre IV, IVème Partie,
- VU** le Code général de la fonction publique,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse, modifiée,
- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 24/035 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2024 adoptant le Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2024,
- VU** la délibération n° 24/099 AC de l'Assemblée de Corse du 26 juillet 2024 approuvant le Budget Supplémentaire de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2024,
- APRES** avoir accepté à l'unanimité, de délibérer sur ce rapport selon la procédure d'urgence dans des délais abrégés (58 voix POUR : les représentants des groupes « Fà Populu Inseme », « Un Soffiu Novu, Un Nouveau Souffle Pour la Corse », « Avanzemu » et « Core in Fronte »),
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

Ont voté POUR (32) : Mmes et MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru

Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

Se sont abstenus (4) : MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Saveriu LUCIANI, Antoine POLI, Pierre POLI

N'ont pas pris part au vote (22) : Mmes et MM.

Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE la création des postes suivants dans le cadre des opérations d'avancements de grade :

En catégorie A :

- 1 poste d'Administrateur hors classe
- 3 postes d'Attaché hors classe
- 10 postes d'Attaché principal
- 1 poste d'Ingénieur en chef hors classe
- 2 postes d'Ingénieur principal
- 8 postes d'Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle
- 3 postes d'Attaché principal de conservation
- 1 poste de Psychologue hors classe
- 1 poste de Sage-femme hors classe

En catégorie B :

- 1 poste de Rédacteur principal de 1^{ère} classe
- 1 poste de Rédacteur principal de 2^{ème} classe
- 3 postes de Technicien principal de 1^{ère} classe
- 1 poste de Technicien principal de 1^{ère} classe examen professionnel
- 3 postes de Technicien principal de 2^{ème} classe
- 1 poste de Technicien principal de 2^{ème} classe examen professionnel

En catégorie C :

- 27 postes d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- 66 postes d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- 15 postes d'ATTEE principal de 1^{ère} classe
- 27 postes d'ATTEE principal de 2^{ème} classe
- 38 postes d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- 38 postes d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

53 postes d'Agent de maîtrise principal
2 postes d'Adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe
1 postes d'Adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe

et **DIT** que les grades occupés jusqu'alors par les agents seront supprimés lors de leur nomination.

ARTICLE 2 :

APPROUVE la création des postes suivants dans le cadre des opérations de promotions internes :

- en catégorie A

12 postes d'attaché territorial
4 postes d'ingénieur territorial

- en catégorie B

10 postes relevant du cadre d'emplois des rédacteurs
8 postes relevant du cadre d'emplois des techniciens

- en catégorie C

35 postes d'agent de maîtrise

et **DIT** que les grades occupés jusqu'alors par les agents seront supprimés lors de leur titularisation.

ARTICLE 3 :

PRECISE que les crédits nécessaires aux recrutements dont il s'agit seront imputés aux programmes 6161 3214 et 5218 du budget de la Collectivité de Corse.

ARTICLE 4 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 27 septembre 2024

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2024

REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2024

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

MUDIFICA DI U TAVULELLU DI L'EFFETTIVI DI A
CULLETTIVITÀ DI CORSICA

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA
COLLECTIVITÉ DE CORSE

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport a pour objet de vous proposer des modifications du tableau des effectifs, afin de l'adapter à l'évolution des besoins en matière de gestion des effectifs de la collectivité et plus spécifiquement en matière d'avancements et de promotions de cadre d'emplois.

Dans ce cadre, et afin de prendre en compte l'évolution de la situation administrative des agents, les opérations d'avancements et de promotions de grades se dérouleront en fin d'année.

L'avancement de grade se définit comme le passage d'un grade à un grade supérieur au sein d'un même cadre d'emplois.

Il est conditionné par les ratios d'avancement de grade qui font l'objet d'un autre rapport.

La promotion interne quant à elle permet l'accès à un cadre d'emplois supérieur par l'inscription d'un fonctionnaire sur une liste d'aptitude.

Cette liste d'aptitude, définie en cohérence avec les besoins de la collectivité pour les grades concernés, est établie soit au choix soit après la réussite d'un examen professionnel, après appréciation de la valeur professionnelle des agents.

La promotion interne déroge au principe du concours et les possibilités d'accès à un cadre d'emplois par cette voie sont limitées du fait de l'existence de quotas réglementaires.

Afin d'offrir aux agents méritants des possibilités de promotion sociale adaptées aux besoins de fonctionnement de la collectivité, il convient de créer les postes nécessaires aux opérations d'avancements et de promotions de grade.

A cet effet, il est proposé de créer l'ensemble des postes correspondants au nombre d'agents pouvant faire l'objet d'un avancement, en conformité avec les ratios, ou d'une promotion par référence aux statuts particuliers des cadres d'emplois concernés et aux besoins de la collectivité.

Je vous rappelle qu'à l'instar des ratios d'avancements de grade, les créations de postes n'engagent pas l'autorité territoriale qui demeure seule compétente pour toutes les décisions individuelles d'avancements ou de promotions de grade.

En ce qui concerne les opérations d'avancements

Il convient de créer les postes suivants :

- en catégorie A :

1 poste d'Administrateur hors classe
3 postes d'Attaché hors classe
10 postes d'Attaché principal
1 poste d'Ingénieur en chef hors classe
2 postes d'Ingénieur principal
8 postes d'Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle
3 postes d'Attaché principal de conservation
1 poste de Psychologue hors classe
1 poste de Sage-femme hors classe

- en catégorie B

1 poste de Rédacteur principal de 1^{ère} classe
1 poste de Rédacteur principal de 2^{ème} classe
3 postes de Technicien principal de 1^{ère} classe
1 poste de Technicien principal de 1^{ère} classe examen professionnel
3 postes de Technicien principal de 2^{ème} classe
1 poste de Technicien principal de 2^{ème} classe examen professionnel

- en catégorie C

27 postes d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe
66 postes d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe
15 postes d'ATTEE principal de 1^{ère} classe
27 postes d'ATTEE principal de 2^{ème} classe
38 postes d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
38 postes d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
53 postes d'Agent de maîtrise principal
2 postes d'Adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe
1 postes d'Adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe

Pour les besoins en matière de promotions internes, il convient de créer :

- en catégorie A

12 postes d'attaché territorial
4 postes d'ingénieur territorial

- en catégorie B

10 postes relevant du cadre d'emplois des rédacteurs
8 postes relevant du cadre d'emplois des techniciens

- en catégorie C

35 postes d'agent de maîtrise.

Je vous précise par ailleurs que les crédits nécessaires seront imputés aux

programmes 6161, 3214 et 5218 du budget de la Collectivité de Corse.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.